

Le Montierois

OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2021

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Le mot du Maire

Chères Montières, Chers Montierois,

Après un été quelque peu bousculé par l'adoption du « Pass sanitaire », j'espère que la rentrée de septembre s'est bien déroulée pour chacun d'entre vous.

Si cette nouvelle mesure vient perturber encore nos vies, j'espère sincèrement que ces effets, associée à la progression de la couverture vaccinale, pourront enfin exaucer notre vœu d'un retour à un quotidien plus apaisé et nous permettre surtout, de renouer avec toutes ces libertés que nous avons dû malheureusement mettre en sommeil ces 18 derniers mois.

Pour autant, et malgré les contraintes posées, tous les efforts ont été entrepris pour permettre la tenue des manifestations locales et maintenir ainsi, un minimum de liens sociaux. C'est de cette manière que nous avons pu nous retrouver lors de notre traditionnelle fête du village à la fin du mois d'août dernier dans le respect des consignes en vigueur. Cet événement, grâce à l'implication des élus et des membres du comité des fêtes, a été ressenti comme un véritable rayon de soleil à la fin d'un été quelque peu « tristounet ».

Alors que nous abordons le dernier trimestre de l'année, et si le contexte sanitaire a nécessairement un impact sur le bon déroulement des dossiers en cours, le conseil municipal reste fortement mobilisé sur les grands projets de la commune dont l'adoption du PLU, la vidéo protection et le projet d'aménagement de la traversée du village dans un souci de confort et de sécurité.

A présent, je vous laisse découvrir sans plus tarder, les dernières informations de notre commune et reste à votre disposition en cas de besoin.

Prenez soin de vous, des vôtres et des autres.

Xavier DENEUFBOURG
Maire de Montiers



Vous l'avez peut-être remarqué, mais notre belle église Saint-Sulpice a subi des travaux de peintures, dont la porte principale.

Informations sur les activités de la Mairie



Cimetière municipal - Reprise des tombes en déshérence

Un recensement des tombes a été effectué dans notre cimetière. Ainsi, 46 tombes sont déclarées en déshérence. Dans le cas où le propriétaire se fait connaître, il doit prendre les mesures qui s'imposent pour remettre la tombe en état. Dans le cas contraire, la procédure se poursuit pendant 3 ans lorsqu'il s'agit de concessions.

- L'avis municipal portant sur les concessions : rendez-vous le **jeudi 7 octobre à 14h00 au cimetière** pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions. Les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien de ces concessions sont donc invitées à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.
- L'avis municipal portant sur les sépultures sans concessions : Les familles du ou des défunts sont priées de se faire connaître auprès de la Mairie **avant le 30 mars 2022**, lors de la permanence chaque mardi de 17h à 19h, soit en adressant un courrier, ou un courriel, munies, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille.

L'ensemble de ces éléments est affiché sur le panneau d'information de la Mairie, et aux deux entrées du cimetière.

Informations sur la vie communale



Trésor Public de Saint-Just-en-Chaussée



La trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée informe qu'elle ne recevra plus de public. L'accueil sera assuré à compter du 21 septembre dans les locaux de l'espace France Services (adresse ci-contre) les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Plus d'informations sur le panneau d'affichage de la

Mairie et sur le site internet :

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Eglise Saint Sulpice

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Sulpice de Montiers est née en 2003. Faute de bénévoles et de successeurs, cette association va disparaître. Toutefois, grâce à l'argent collecté au fil des années, le responsable de l'association a lancé des travaux de peinture. La société Gorenflot, installée à Ravenel, a redonné toute la beauté aux objets, meubles et portes de notre église. Les photos prises avant et après la restauration sont disponibles sur le site internet de la Mairie.



Par ailleurs, la croix du Christ, très abimée, a également été repeinte. Un élément en bois, totalement vermoulu a été refait bénévolement par un habitant d'un autre village.

Un grand MERCI à Michel, qui viendra lui-même poser cet élément.



Circulation dans le village

A plusieurs reprises, il a encore été constaté ces dernières semaines, que certains véhicules empruntent la traversée du village et/ou les rues annexes, avec une vitesse excessive.

Rappel :

- Sur l'axe principal de traversée de Montiers, la vitesse est limitée à **50 Km/h** pour les véhicules et **45 Km/h** pour les engins agricoles ;
- Sur les axes annexes, la limitation de vitesse est limitée à **30 km/h**.

Stationnement dans le village



De plus en plus de véhicules stationnent sur des emplacements non dédiés et gênent ainsi la circulation. Ces situations, désagréables pour les riverains concernés qui doivent composer pour tenter de manœuvrer devant leurs propriétés, posent donc de réels problèmes de sécurité.

Rappel : Le stationnement de véhicule devant une entrée et/ou en face de garage ou de parking est interdit, même s'il s'agit de sa propre entrée de garage. Le stationnement devant l'entrée du cimetière située rue de l'église est exclusivement réservé aux véhicules des personnes se rendant au cimetière.

L'article R417-10 du code de la route.

- I. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- III. Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule
 1. Devant les entrées carrossables des immeubles riverains.

J'entretiens mon trottoir

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation ».

Règlement Sanitaire Départemental (article 32) : balayage, désherbage (arrachage ou binage), démoussage.



AGENDA

Pour toutes les manifestations, le déroulement peut être modifié en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

Samedi 2 octobre - Repas des seniors

Belle participation au repas offert par le Comité des Fêtes au café d'Lys de La Neuville-Roy. L'ambiance était au rendez-vous et tous espèrent que cette activité conviviale sera renouvelée.

Mercredi 27 octobre - Fin du ramassage des déchets verts.

Dernier ramassage des déchets verts en « porte à porte ».

Samedi 30 octobre - Halloween

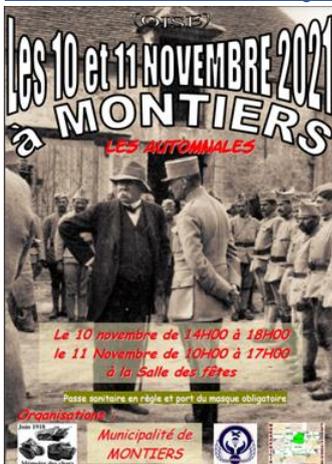


Le comité des fêtes donne rendez-vous aux enfants de Montiers pour célébrer halloween. Déguisés, venez nous rejoindre à 16h30 sur la place du village. Après la formation des groupes, départ pour un petit tour de Montiers afin de récolter des bonbons. Cet agréable moment se clôturera vers 18 heures dans le préfabriqué derrière la

Mairie par un concours du meilleur déguisement « effrayant » et la remise de récompenses. Un goûter pour les enfants et un apéritif pour les parents seront offerts.

Pour participer, il suffira de renseigner le coupon qui vous sera transmis courant octobre.

Mercredi 10 et jeudi 11 novembre



L'association « juin 1918 - mémoire des chars », organise à la salle des fêtes de Montiers :

le mercredi 10 novembre de 14h à 18h

et le jeudi 11 novembre de 10h à 17h

son exposition (les AUTOMNALES) en partenariat avec la commune de Montiers, l'ASAA Oise et Marcophilie Plateau Picard.

- ✓ Photos des communes du plateau Picard pendant la guerre,
- ✓ Le service de santé dans l'Oise,
- ✓ L'évocation de la forteresse volante tombée sur la commune en septembre 1943.

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur (Pass sanitaire obligatoire).

Jeudi 11 novembre



Le Maire et son Conseil Municipal vous donne rendez-vous au monument aux morts à 11h30 pour la commémoration des hommes et des femmes morts pour la France durant la première guerre mondiale.

Une vente de « bleuets de France » sera proposée sur place.

Une « BD - Ma première cérémonie militaire » sera remise gracieusement à chaque enfant participant à la cérémonie.

À l'issue du cérémonial, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Samedi 27 novembre - Soirée beaujolais

Le comité des fêtes vous invite à la soirée musicale et festive du 27 novembre de 20 heures à 03 heures à la salle des fêtes. Au menu « plateau de charcuterie - beaujolais ».
Les modalités pratiques de cette manifestation vous seront transmises ultérieurement.

Samedi 18 décembre - Colis des seniors



Comme chaque année, le Conseil Municipal remettra le colis de Noël aux seniors du village.

Rendez-vous à 11h à la salle des fêtes pour partager un apéritif et vous offrir votre colis.

Pour les personnes à mobilité réduite, les colis vous seront apportés à votre domicile. Pour ceux ne pouvant se joindre à nous ce jour-là, le colis sera à récupérer à la mairie le lundi 20 décembre de 15h à 17h ou le mardi 21 décembre pendant la permanence, de 17h à 19h.

Dimanche 19 décembre - Noël des enfants



Le comité des fêtes invite les enfants de Montiers âgés de 0 à 12 ans à venir récupérer les cadeaux commandés auprès du père Noël le dimanche 19 décembre, à partir de 15 heures 30 dans le préfabriqué situé derrière la Mairie.

PETITES ANNONCES

NOUVEAUX ARTISANS

Monsieur Grégory TROCHU - SARL MGT PLOMBERIE CHAUFFAGE
6, rue de l'Abbaye - 60190 Montiers - 06 50 72 53 84

Monsieur Louis ANDRZEJEWSKI - Louis AUTO EXPRESS
Entretien et réparations véhicules toutes marques
32, rue des Vignes - 60190 Montiers - 06 71 67 42 46

PRENEZ SOIN DE VOUS

ET DE VOTRE FAMILLE